

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER ET PROGRAMME DES TRAVAUX CONNEXES SUR LES COMMUNES DE **OLONNE SUR MER ET L'ILE D'OLONNE**

(Articles R. 123-9 à R. 123-12 et D. 127-3 du code rural et de la pêche maritime)
(Articles L 123- 1 et suivants et articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement)

Les propriétaires fonciers, les exploitants concernés, les titulaires de droits réels afférents aux immeubles soumis à l'aménagement foncier agricole et forestier des communes de **OLONNE SUR MER ET L'ILE D'OLONNE** ainsi que les tiers intéressés sont informés que, sur proposition de la Commission intercommunale d'aménagement foncier, une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes sera ouverte par arrêté n° 2013-DEA-SAP-30 4 en date du 8 juillet 2013 du Président du Conseil Général de la Vendée du **mardi 17 septembre 2013 au vendredi 18 octobre 2013 inclus** :

A la salle du Conseil Municipal de la mairie de L'île d'Olonne

les jours suivants :

du Lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
(sauf le mardi 17 septembre 2013 de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00)
les vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
et le Samedi 5 octobre 2013 de 9h00 à 12h00.

Un dossier d'enquête sera mis à la disposition du public. Conformément à l'article R.123-9 8° et 9° du code de l'environnement, l'étude d'impact du projet d'aménagement foncier ainsi que l'information relative à un avis tacite du Préfet de Région, autorité compétente en matière d'environnement, en date du 13 février 2013, figurent parmi les pièces constitutives de ce dossier qui sera déposé à l'enquête publique. Cet avis est également consultable sur le site internet du Conseil Général de la Vendée, « vendee.fr », rubrique kiosque/ documents administratifs.

Le commissaire enquêteur titulaire, Monsieur Luc BOUILLAUD, trésorier principal du Trésor en retraite, désigné par décision n° E1 3000254/44 du Président du Tribunal Administratif de Nantes en date du 17 juin 2013, assisté du géomètre et du bureau d'études chargé de l'étude d'impact se tiendra à la disposition du public aux dates ci-après :

- **Mardi 17 septembre 2013** de 9h30 à 12h30
- **Lundi 23 septembre 2013** de 9h00 à 12h30
- **Samedi 5 octobre 2013** de 9h00 à 12h00
- **Mercredi 9 octobre 2013** de 13h30 à 17h00
- **Lundi 14 octobre 2013** de 13h30 à 17h00
- **Vendredi 18 octobre 2013** de 14h00 à 18h00

En cas d'empêchement de Monsieur Luc BOUILLAUD, Monsieur Bernard GILBERT, ingénieur des travaux ruraux en retraite, désigné comme commissaire enquêteur suppléant, assurera les fonctions de commissaire enquêteur jusqu'à la fin de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les réclamations et les observations des propriétaires ou des tiers intéressés, lesquelles seront consignées sur un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, déposé à cet effet.

Les réclamations et observations pourront également être envoyées, par lettre recommandée avec accusé de réception, au commissaire enquêteur en **Mairie de L'Île d'Olonne**, 2 bis, rue Georges Clémenceau, 85340 L'Île d'Olonne. Elles devront lui parvenir **avant le vendredi 18 octobre 2013 à 18h00. Les réclamations arrivées après cette date, quelle que soit la date d'envoi, seront considérées comme forcloses.**

En sus des dates et heures de permanence du commissaire enquêteur, le géomètre chargé des opérations d'aménagement foncier, sera présent lors de l'enquête les :

- **Les lundis 30 septembre et 7 octobre 2013** de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- **Le lundi 23 septembre 2013** de 14h00 à 17h00,
- **Le lundi 14 octobre 2013** de 9h00 à 12h30,
- **Les mardis 24 septembre, 1^{er}, 8 et 15 octobre 2013** de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- **Le mardi 17 septembre 2013** de 14h00 à 17h00,
- **Les mercredis 18 et 25 septembre, 2 et 16 octobre 2013** de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- **Le mercredi 9 octobre 2013** de 9h00 à 12h30,
- **Les jeudis 19 et 26 septembre, 3, 10 et 17 octobre 2013** de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00,
- **Les vendredis 20 et 27 septembre, 4, 11 et 18 octobre 2013** de 9h00 à 12h30.

L'autorité compétente pour statuer sur l'approbation du projet d'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes est la Commission intercommunale d'aménagement foncier de Olonne sur Mer et de L'Île d'Olonne.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de Olonne sur Mer et de L'Île d'Olonne ainsi qu'à l'Hôtel du Département de la Vendée où ces documents seront mis à disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents pourront, en outre, être communiqués à toute personne physique ou morale qui en fera la demande auprès du Département dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi n°78-755 du 17 juillet 1978.